

Fiche-outil 4 : La thématique "jeunesse" dans les projets

Dans le document d'instruction (NIONG), l'OSC sera notamment interrogée sur la prise en compte de la jeunesse dans le cadre de son projet.

La politique impulsée par le MEAE dans le domaine de la jeunesse s'inscrit en cohérence avec celles de nombreux bailleurs bilatéraux et multilatéraux dont certains ont pris des orientations stratégiques dotées de moyens conséquents dans ce domaine. Les enjeux entourant la jeunesse sont en effet conséquents : dans la plupart des pays du Sud, la population "jeune" représente plus de la moitié de la population et 3,4 milliards de personnes ont moins de 25 ans dans le monde. La jeunesse est au cœur de toutes les problématiques prégnantes actuelles : flux migratoires, esclavagisme et traite humaine, montée des extrémismes, chômage...

La jeunesse représente pourtant une force vive capitale et déterminante dès lors que l'on sait la mobiliser de manière appropriée. Cette prise de conscience du rôle que peut tenir la jeunesse au sein de la société se trouve de plus en plus formalisée dans les politiques d'aide au développement et intégrée au sein des projets. Toutefois, de réelles marges de progression demeurent et justifient une approche plus volontariste sur ce sujet.

En cohérence avec ce constat, le MEAE a décidé en 2014 de faire de la jeunesse une priorité au Nord comme au Sud, priorité qui s'est trouvée confirmée à de multiples reprises avec notamment une impulsion très forte donnée au volontariat (objectif de tripler les effectifs de VSC/ESC d'ici 2 ans) pour les prochaines années.

Une stratégie jeunesse a été rédigée en 2015 à cet effet (<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/aide-au-developpement/l-action-exterieure-de-la-france-pour-la-jeunesse>). Dans ce cadre l'AFD a élaboré de son côté une feuille de route destinée à développer les projets en faveur des jeunes et encourager et soutenir tout projet visant à faire des jeunes des acteurs à part entière du développement et de la mise en œuvre des ODD.

La prise en compte de la jeunesse dans un projet n'est pas le seul fait d'inclure des jeunes comme bénéficiaires, ou un pourcentage de jeunes comme bénéficiaires. **Ce n'est pas non plus la mixité** générationnelle des bénéficiaires. Il s'agit de conditions nécessaires mais pas suffisantes.

Les inégalités, les interdits voire les violences ou les discriminations qui affectent les jeunes doivent faire l'objet d'actions visant à modifier la place des jeunes dans la société dans la perspective de les rendre acteurs (à court, moyen et long terme) des ODD dans leur environnement tout en intégrant les spécificités liées à leur âge. Les objectifs de changement doivent être portés et appropriés par les personnes concernées. Ils ne se décrètent pas de façon autoritaire.

L'AFD est de ce fait attentive à ce que la prise en considération de cette thématique soit de plus en plus intégrée de manière transverse au sein des projets qu'elle soutient. Une attention particulière est dorénavant apportée dans l'instruction des projets "Initiatives ONG" aux efforts investis pour que la jeunesse puisse être pleinement mobilisée comme actrice des ODD et non plus dans une posture passive de simple bénéficiaire. Cette démarche souhaite ainsi contribuer à une éducation citoyenne, par l'action, des jeunes en leur donnant la possibilité d'être pleinement acteur de la société. Ceci participe aussi à la lutte contre la montée des extrémismes, à la formation des futurs cadres de la société civile et au renforcement de capacité des partenaires au Sud.

La définition de la jeunesse s'inscrit dans de multiples dimensions qui en complexifient son appréhension : l'âge biologique, la construction sociale et culturelle, les notions d'autonomisation physiologique, psychologique, sociale et financière. Dans un souci d'efficacité, l'âge retenu pour la jeunesse dans le cadre des projets "Initiatives ONG" gérés par SPC/DPA/OSC sera compris entre 15 et 29 ans. Toutefois, une souplesse de +/- 5 ans sera conservée pour l'âge supérieur (29 ans) afin notamment de laisser la possibilité aux projets de s'adapter aux définitions retenues par les politiques gouvernementales locales.

Propositions de questions pour l'intégration des enjeux "jeunesse" au sein de la NIONG et durant la phase d'écriture du projet (cf. chapitre 5.7 et 8 ET cadre logique de la NIONG notamment)

1. Une analyse de la place tenue par la jeunesse et sur les questions spécifiques à l'implication de la jeunesse a-t-elle été faite durant la phase d'instruction ?
2. Tous les facteurs qui peuvent influencer la durabilité des mesures visant la place donnée à la jeunesse ont-ils été consciencieusement traités ?
3. La possibilité de la mobilisation d'un volontariat au Nord ET/OU au Sud a-t-elle été abordée ?
4. Les statistiques utilisées dans la formulation du projet sont-elles ventilées avec des indicateurs spécifiques "jeune" ?
5. Le budget, notamment dans la partie valorisation, fait-il ressortir une implication bénévole de jeunes et/ou d'actions d'EADSI "par l'action" au Nord et/ou au Sud ?
6. Le cadre logique intègre-t-il la place donnée à la jeunesse ?

L'AFD encourage donc les OSC, sollicitant une subvention, à prendre davantage en compte l'engagement des jeunes dans leurs projets de développement en explicitant notamment :

1. Le diagnostic initial de la place donnée à l'engagement des jeunes dans le domaine touché par le projet et la proportion de jeunes dans les bénéficiaires directs et indirects.
2. Les améliorations prévues dans la connaissance de ces deux aspects.
3. Les mesures prévues dans la mise en œuvre de leur projet pour faire évoluer ces inégalités d'accès à la vie citoyenne des jeunes vers davantage d'équité (répartition plus juste des bénéfices et ressources du projet, qu'il s'agisse de formations, d'équipements, etc.) et d'égalité (dans la perspective d'une meilleure implication dans la vie de la société, ce qui peut aussi se matérialiser par une démarche éducative par l'action) tout en intégrant les spécificités liées à l'âge.
4. L'objectif éducatif par l'action visant les jeunes au travers du projet.
5. Le dispositif de suivi ou d'expertise mise en place pour documenter et impulser le changement.
6. La participation effective des jeunes, en tant qu'acteurs de la société, dans les décisions principales.

Le diagnostic initial

Si peu de données spécifiques à la jeunesse sont disponibles dans le diagnostic initial du projet, une recherche au minimum sera faite sur la littérature disponible dans ce domaine. De même, il apparaît souhaitable que l'OSC, si elle le peut, associe la jeunesse dans l'élaboration du diagnostic du projet notamment en prenant en considération sa compréhension du contexte, ses aspirations et sa capacité d'engagement dans la mise en œuvre du projet.

Les bénéficiaires directs des formations, investissements, espaces de décision et lieux de concertation doivent être quantifiés et les besoins spécifiques des jeunes décrits dans la mesure du possible. L'implication dans le projet de jeunes comme intervenants sur le terrain (définition de leurs fonctions) pourra être également présentée.

L'amélioration des connaissances spécifiques à la jeunesse

Si peu de données sont disponibles au départ, le projet peut cependant permettre d'améliorer les connaissances concernant les liens entre la problématique d'intervention et la place donnée aux jeunes et/ou leur implication rendue possible dans le domaine concerné. Les moyens mis en œuvre pour améliorer les connais-

sances (enquêtes, recherche qualitative, formations, animations, témoignages, collecte documentaire, etc.) tant des professionnels que des bénéficiaires seront précisés.

Les mesures mises en œuvre pour promouvoir une plus grande implication de la jeunesse

Les projets pourront s'attacher aux "besoins pratiques" des jeunes qui n'impliquent pas à court terme de changement de statut ou de rôle social mais qui constituent les objectifs immédiats d'amélioration du bien-être et de l'accès à des biens et services.

Ils chercheront aussi à prendre en compte progressivement des "intérêts stratégiques" des jeunes, c'est-à-dire qui impliquent un changement de statut et de rôle, dans l'implication dans la société (plus d'autonomie, d'estime de soi, d'influence, de pouvoir de décision dans ses choix personnels et sociaux) et un renforcement de leurs organisations, ou de leur place dans les organisations non spécifiquement jeunes. L'objectif recherché n'est pas tant l'ampleur des changements survenus, que le fait qu'ils deviennent explicites, visibles et soient documentés quand ils surviennent, si petits qu'ils paraissent initialement.

Ces changements dits "stratégiques" peuvent passer par un renforcement de la formation des jeunes, de leur capacité d'initiative, de leur organisation, de leur pouvoir d'influence en tant que sujets, mais aussi par la prévention et la prise en charge des jeunes victimes de violences et comportements à risque. Le changement peut aussi s'obtenir par des interventions auprès de la société entourant les jeunes et auprès d'"anciens" et d'autres entités de la société (le travail, la politique, la culture). Ces changements peuvent enfin être recherchés par un travail de sensibilisation spécifique auprès de la société civile pour promouvoir l'implication des jeunes dans la vie publique, l'insertion socioéconomique durable, la participation politique, ou la lutte contre les violences envers les jeunes.

De manière opérationnelle au sein des projets, les jeunes peuvent s'impliquer à tous les niveaux du projet et y tenir un rôle essentiel vecteur à la fois d'acquisition de compétences mais aussi source d'appropriation et de responsabilisation de leur part. Cela peut se traduire autant par l'accompagnement de la jeunesse dans l'idéation du projet, que la prise d'initiative correspondant au lancement du projet, la constitution d'une équipe projet, la préparation/rédaction du projet, la formation et l'accès à l'information, la mise en œuvre du projet, l'évaluation et la pérennisation, l'EAD et l'éducation à la solidarité internationale.

Les changements sociaux induits par une meilleure prise en compte des jeunes pourront également motiver les inflexions des projets pour mieux les intégrer dans les actions prévues dans le cadre des ODD.

L'objectif éducatif "par l'action"

Corréler une démarche éducative par l'action tournée vers les jeunes au sein du projet permet d'utiliser les objectifs du projet dans une perspective formatrice et engagée (par exemple un projet "biodiversité" avec un volet éducatif rendant les jeunes acteurs d'un certain nombre de ces actions avec un accompagnement pédagogique). Il permet aussi de distinguer la manière d'accompagner les jeunes dans leur implication active en fonction de leur âge et de proposer une démarche dynamique dans le temps visant

à les rendre citoyens du monde à part entière dès leur majorité effective), quel que soit leur sexe, leur religion ou leur origine sociale. L'EAD-SI apparaît dans ce cadre comme un outil essentiel de mobilisation de la jeunesse et de renforcement de capacité des actions qu'il souhaite mettre en œuvre. Les projets ont vocation à voir leur contenu s'enrichir en prévoyant systématiquement dans la mesure du possible une telle action au Nord comme au Sud avec l'implication de la jeunesse locale.

Le dispositif de suivi ou d'expertise

Mettre en œuvre une stratégie "Jeunesse", centrale ou complémentaire, et produire des connaissances nouvelles, documenter et comprendre les changements en cours, requiert des moyens spécifiques et des actions, des résultats et des indicateurs de suivi et d'impact particuliers. Les projets devront les inclure de façon explicite. Un soutien méthodologique pourra être inclus mobilisant des experts dans les pays d'intervention ou dans l'équipe de l'OSC si nécessaire.

L'éducation non formelle (ENF) prévue comme moyen intégré et transverse d'accompagnement et de mobilisation de la jeunesse

La place particulière de l'éducation non formelle (notamment de l'EAD et de l'éducation par l'action) au sein des projets de solidarité apparaît comme un outil important permettant l'implication active des jeunes et leur acquisition de compétences d'acteurs engagés dans la société.

Les OSC interviennent souvent via des initiatives alternatives en direction des jeunes mais aussi des publics déscolarisés ou peu intégrés aux dispositifs traditionnels : exclus de l'éducation, enfants en situation de handicap, jeunes filles. Elles développent également des innovations pédagogiques spécifiques adaptées à ces publics, appuient la formation des maîtres, un milieu scolaire plus adapté ou la gestion locale de l'éducation en soutenant les processus de déconcentration et de décentralisation. L'action des OSC apparaît donc essentielle car elle permet une amélioration de l'éducation non formelle au Sud définie comme "toute activité organisée et s'inscrivant dans la durée qui n'entre pas exactement dans le cadre des systèmes éducatifs formels composés des écoles, des établissements d'enseignement supérieur et des universités, ainsi que des autres institutions éducatives formellement établies". Elle permet l'acquisition par les jeunes de compétences difficilement transmises par l'éducation formelle telles que certains aspects des savoir-faire et des savoir-être.

Divers facteurs tels que la diversification des besoins individuels d'apprentissage dans une société en évolution rapide, les problèmes irrésolus d'analphabétisme et de non-scolarisation des enfants et des jeunes, les limites inhérentes

Ce suivi permettra de documenter l'émergence des intérêts stratégiques de la jeunesse et leur prise en compte, notamment par des inflexions des plans d'action, de formation ou d'intervention.

La participation des jeunes, une condition incontournable

Que le projet ait comme bénéficiaires principaux ou non des jeunes, leur participation dans les décisions est incontournable. La question de leur place dans le projet, dans les cadres de concertation et dans les organisations partenaires doit être explicitée. S'ils sont fortement marginalisés dans le contexte initial, des progrès raisonnables, adaptés au contexte local seront attendus. Cette participation pourra être évaluée à partir des textes signés par les pays concernés et les documents de référence issus de la société civile de chaque pays.

Bénévolat et volontariat : deux outils de l'EADSI "par l'action", au service du développement pérenne de l'engagement citoyen de la jeunesse

Au travers du bénévolat et du volontariat, il s'agit de permettre à la jeunesse d'acquérir la capacité effective de devenir actrice des ODD. Une telle approche constitue aussi le moyen d'une EADSI (éducation au développement et à la solidarité internationale)

à la nature du système éducatif formel dans la manière dont l'enseignement est dispensé et le recours accru aux technologies de l'information et de la communication, amènent à examiner de près le potentiel de l'ENF. Dans la plupart des cas, les actions menées par les OSC dans les domaines de l'éducation, mais souvent aussi dans d'autres domaines des ODD, entrent dans le cadre de l'ENF. L'ENF est capable, de par sa nature, de répondre aux différents besoins d'apprentissage des enfants d'âge préscolaire, des garçons et des filles non scolarisés, et des jeunes gens et des jeunes femmes dans une société qui ne cesse d'évoluer. Elle peut prendre diverses formes : structures d'éducation pour jeunes enfants, centres éducatifs communautaires en zones rurales ou urbaines, cours d'alphabétisation pour adultes, formation technique et professionnelle sur le lieu de travail, éducation à distance pour les populations vivant dans des zones reculées, éducation en matière de santé publique, instruction civique et formation continue pour les jeunes et les adultes dans les pays développés comme en développement. Les modalités selon lesquelles est dispensé l'enseignement non formel et les domaines abordés sont très variées, mais certains éléments de base sont communs, à savoir la prise en compte des besoins, la pertinence par rapport au contexte et la souplesse en termes de contenus, de méthodes, d'horaires et de lieux d'enseignement, ce qui distingue nettement cette forme d'éducation et les systèmes formels.

par l'action qui a vocation à développer de manière concrète les compétences nécessaires à l'engagement citoyen et à la formation des futurs cadres de la société civile et du milieu associatif au Nord comme au Sud. De ce point de vue, elle va au-delà de la sensibilisation dont l'objectif est plutôt de susciter auprès de la jeunesse l'intérêt qui précède l'engagement.

Une telle approche d'EADSI par l'action, portée de manière transverse au travers des projets, quel que soit le secteur considéré, est aussi de nature à permettre de manière élargie le renforcement de la mobilisation citoyenne, et notamment de l'opinion publique, en faveur de la solidarité internationale.

A ce titre, la mobilisation dans une approche éducative de la jeunesse au Nord comme au Sud via le bénévolat et le volontariat constitue une valeur ajoutée du projet qu'il convient de prendre en considération notamment dans le cadre logique et dans le budget (partie valorisation).

Propositions de questions que l'OSC peut se poser lors de l'élaboration de son projet pour apprécier la place donnée à la jeunesse

Option 1 : le projet a au moins partiellement et de manière spécifique pour bénéficiaire la jeunesse (posture passive de cette dernière dans le projet)

1. Part du nombre de jeunes bénéficiaires de l'action entreprise par l'intermédiaire du projet ?
2. Formalisation d'actions intégrant les spécificités "jeune" ?
3. Implication de volontaires (au Nord et/ou au Sud) ?
4. Existence d'un principe de réciprocité dans le volontariat (accueil d'un volontaire du Sud au Nord et inversement) ?
5. Diffusion et accès donné à la jeunesse d'informations présentant des actions innovantes en lien avec les ODD ?

Option 2 : le projet rend actrice la jeunesse

1. Appréciation de l'implication dans la durée de la jeunesse
2. Partenariat pérenne avec une association de jeunesse au Nord et/ou au Sud ?
3. Organisation au sein du projet en groupes de jeunes constitués en équipe ?
4. Appréciation du caractère actif de la jeunesse dans le projet : accompagnement de la jeunesse dans l'idéation du projet, la prise d'initiative correspondant au lancement du projet, la constitution d'une équipe projet, la préparation/rédaction du projet, la formation et l'accès à l'information, la mise en œuvre du projet, l'évaluation et la pérennisation, l'EAD ?
5. Existence d'une dynamique de responsabilisation et d'autonomisation de l'engagement solidaire des jeunes dans le projet ?

6. Actions systématiques entourant le projet d'EAD spécifique en milieu scolaire et / ou étudiant portées par des jeunes formés et accompagnés à cet effet ?
7. Existence d'un projet éducatif et pédagogique (y compris pour les jeunes adultes) par l'action ?
8. Poids des jeunes dans la gouvernance du projet ?
9. Poids des jeunes dans la gouvernance de l'OSC ?
10. Projet permettant le développement de compétences de la jeunesse dans leurs actions au sein du projet (citoyennes, entrepreneuriales, professionnelles, sociales, environnementales, autre) ?
11. Projet permettant à la jeunesse de vivre de manière concrète l'altérité, la sobriété environnementale et la solidarité ?
12. Le système de gestion établi pour le projet respecte-t-il les principes d'engagement des jeunes et d'égalité des chances ?
13. Existence d'une pratique de l'interculturalité et du vivre ensemble (géographique, social, culturel, inter-religieux) dans l'action des jeunes dans le projet ?
14. Projet comprenant un espace d'initiatives/d'innovation, pour l'expérimentation par des jeunes, d'actions utiles, créatives, concertées et engagées ?

Option 3 : le projet a pour bénéficiaire la jeunesse ET rend actrice la jeunesse